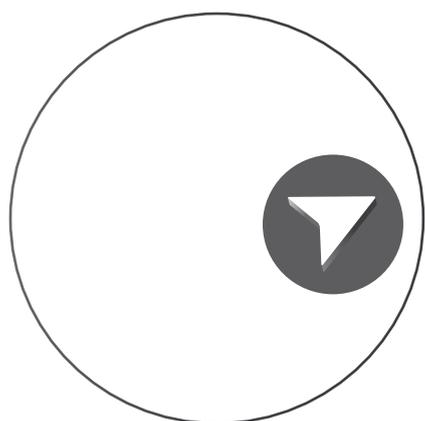


GUIDE D'UTILISATION DE L'OUTIL CLIMAT PRATIC

Septembre 2011-Version 1

SOMMAIRE

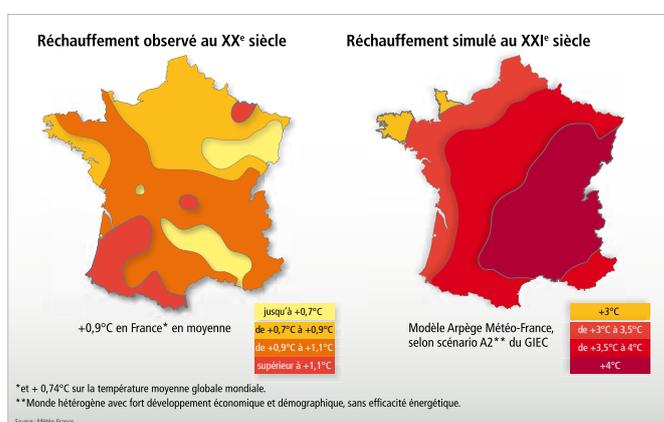
ÉDITO	3
LA NÉCESSITÉ D'AGIR DÈS AUJOURD'HUI	4
OBJECTIFS DE CLIMAT PRATIC	8
PRÉSENTATION DE CLIMAT PRATIC	10
FONCTIONNEMENT	11
PRÉCAUTIONS D'EMPLOI	20
CONCLUSION	23
ANNEXES	24
PRÉSENTATION DES PARTENAIRES	24
GLOSSAIRE	25
LISTE DES ACRONYMES	27
RÉDACTEURS DES FICHES EXPLICATIVES	28

LA NÉCESSITÉ D'AGIR DÈS AUJOURD'HUI

Les collectivités locales et les territoires de projet jouent un rôle fondamental, bien qu'encore parfois mal connu, dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses impacts. Leur implication doit s'amplifier et se structurer pour faire face aux défis climatiques et énergétiques.

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité

Depuis 1870, la température moyenne du globe a augmenté de 0,8°C et la dernière décennie a été la plus chaude jamais enregistrée depuis lors. On note déjà, à l'échelle du globe, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen des océans. Le GIEC prévoit une augmentation de la température moyenne en 2100 comprise entre 1,1 et 6,4°C.



Concernant l'Europe, les principaux impacts prévus sont les suivants :

- Accroissement des disparités régionales en matière de ressources naturelles ;
- Augmentation des risques d'inondation ;
- Recul des glaciers et réduction de la couverture neigeuse ;
- Augmentation de la fréquence des vagues de chaleur et des incendies pouvant causer des risques pour la santé des populations et leurs biens ;
- Aggravation des conditions de hautes températures et de sécheresse, réduction de la disponibilité en eau, etc.

À cette crise climatique s'ajoute une crise énergétique qui touche en priorité les plus vulnérables. En France, on estime que 4 à 5 millions des ménages sont potentiellement en situation de précarité énergétique.



Les engagements politiques

Pour limiter l'augmentation de température en deçà de 2°C, seuil au-delà duquel les conséquences seraient particulièrement graves, les scientifiques du GIEC recommandent une division des émissions mondiales par 2 d'ici 2050. Pour les pays industrialisés, qui portent une responsabilité historique dans les changements climatiques et restent encore aujourd'hui de grands émetteurs, **les scientifiques du GIEC estiment que les émissions doivent connaître une baisse de 40 % d'ici 2020 et de 95 % d'ici 2050, par rapport à leur niveau de 1990.**

Afin d'amorcer une réponse internationale à cet enjeu planétaire, le protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005, contraint les pays industrialisés à réduire leurs émissions de GES de 5,2 % entre 2008 et 2012 par rapport à leur niveau de 1990. Au sein de cet objectif global, l'Union Européenne (à 15 pays membres) a un objectif de réduction de ses émissions de 8 %, qu'elle a réparti entre ses différents pays membres. Pour la France, l'objectif consiste à revenir d'ici 2012 à son niveau d'émissions de GES de 1990.

L'Union européenne a par ailleurs adopté, en 2008, le « paquet climat-énergie » qui fixe comme objectif l'atteinte des « 3 fois 20 % » pour 2020, c'est-à-dire :

- Réduire de 20 % les émissions de GES ;
- Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (23 % pour la France).

La France s'est quant à elle engagée en 2005 (loi POPE ou loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique) puis en 2009 (loi Grenelle 1) à diviser ses émissions de GES par 4 d'ici 2050 – c'est ce que l'on appelle le « Facteur 4 ».

L'implication nécessaire de tous les territoires

L'urgence climatique appelle des politiques de plus en plus ambitieuses à tous les niveaux. Les transferts de compétences inscrits dans les lois successives de décentralisation et autres dispositions législatives ont considérablement accru le rôle des collectivités dans de nombreux domaines en lien avec les changements climatiques. Ainsi, si les stratégies et objectifs sont fixés aux niveaux national et européen, ce sont bien les échelons locaux qui doivent réellement mettre en œuvre la lutte contre les changements climatiques. Les collectivités ont la possibilité d'influencer les comportements des citoyens et des organisations présentes sur leurs territoires en concrétisant une politique nationale ou internationale trop souvent abstraite à leurs yeux.

Les territoires portent une responsabilité majeure dans la lutte contre le changement climatique, et ce pour les raisons suivantes :

- d'abord pour la part de leurs émissions directes – on estime qu'elles sont responsables d'environ 15% des émissions françaises de GES (aménagement, urbanisme, transports, bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules, gestion des déchets et de l'eau, etc.) ;
- ensuite pour les effets indirects générés par l'ensemble des politiques et des orientations prises par les collectivités en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et de transports ;
- enfin en raison du poids des collectivités dans l'économie nationale et de leur capacité à entraîner l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire.



Les collectivités doivent donc s'interroger sur l'impact de leurs politiques en matière d'énergie-climat. En ce sens, elles se doivent d'être exemplaires, en appliquant elles-mêmes les démarches qu'elles entendent promouvoir auprès de la société civile et des entreprises. L'exemplarité des institutions publiques et l'incitation à l'action des autres acteurs vont de pair et les collectivités locales ne manquent pas de leviers pour agir en tant que catalyseur de la dynamique locale : subventions, commande publique, projets pilotes, actions de sensibilisation, etc.

Ayant pris conscience de cet enjeu, de nombreuses collectivités territoriales s'engagent dans des démarches visant à réduire les émissions de GES en interne et sur leur territoire. On compte à ce jour plus de 200 Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET) engagés en France. Ce nombre est amené à augmenter, en particulier en raison de l'obligation prévue par la loi Grenelle 2 pour l'ensemble des collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un PCET d'ici fin 2012.

Cette obligation ne concerne toutefois pas les collectivités de moins de 50 000 habitants, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux. En échappant ainsi à l'obligation de réaliser un PCET, une grande partie du territoire, notamment en milieu rural, risque de ne pas se sentir concernée et de prendre un retard considérable dans l'appropriation de la démarche et des enjeux cruciaux du climat et de l'énergie.

En outre, même si la proportion de la population qui vit en milieu rural est relativement modeste, ces territoires recèlent de fait des « gisements » très importants, notamment en termes de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, biomasse (dont le bois)) qui représentent, en complément des actions de sobriété et d'efficacité, un pilier essentiel de tout programme d'action « climat-énergie » cohérent.

Nombre de ces territoires – Pays, PNR, communautés de communes, etc. – souhaitent agir. Plusieurs se sont déjà engagés de manière volontaire dans un PCET, d'autres souhaiteraient le faire mais manquent d'outils méthodologiques et d'accompagnement adaptés à leurs besoins spécifiques.

C'est pour répondre à ce besoin que le RAC-F, ETD, le CLER et l'ADEME se sont fédérés pour construire un outil facilitant la construction d'un programme d'actions énergie-climat : Climat Pratic.



À L'ORIGINE DE CLIMAT PRATIC :

Climat Pratic est inspiré de l'outil Climate Compass (la boussole climat) développé par l'association « Climate Alliance » (association de villes européennes pour le climat : www.klimabuendnis.org) dans le cadre d'un projet européen. Les partenaires du projet ont choisi de traduire et d'adapter cette démarche au contexte et aux compétences des petites collectivités et territoires ruraux français. Pour mieux connaître l'outil d'origine : <http://www.climate-compass.net>

L'élaboration de Climat Pratic s'est également appuyée sur la Mallette Plan Climat Communal, développée par l'Agence Locale de l'Énergie du Grand Lyon. Cet outil est développé également sur la base du Climate Compass, mais dans un contexte très spécifique (communes membres du Grand Lyon) et urbain. http://www.ale-lyon.org/rubrique/references/planclimat/index_mallette.html

Après une phase de traduction et une première adaptation de l'outil, les partenaires l'ont ensuite expérimenté auprès de 10 territoires pilotes correspondant aux cibles de l'outil : 3 communes et 3 communautés de communes de moins de 50 000 habitants, 3 Pays et 1 PNR.

Cette phase de test a permis d'enrichir l'outil et de le faire évoluer afin qu'il corresponde davantage aux besoins et attentes des cibles visées. Ainsi, plusieurs domaines d'actions ont été ajoutés (risques, développement économique et espaces verts), d'autres ont été complétés par de nouvelles actions, l'architecture globale du tableau a été modifiée...

L'outil Climat Pratic est donc le fruit d'une démarche partenariale forte qui a permis d'aboutir à un outil simple, facile à utiliser et accessible à tous.



OBJECTIFS DE CLIMAT PRATIC

La conduite d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) implique de construire une stratégie déclinée en un plan d'actions. Il s'agit, au travers de cette démarche, d'anticiper l'avenir du territoire en intégrant dans ses politiques et compétences une approche climatique et énergétique transversale. Pour mener à bien ces projets, jugés bien souvent complexes, il est nécessaire de leur donner une portée concrète et opérante.

Climat Pratic a pour vocation de vous appuyer dans cette démarche en permettant de répondre aux questions suivantes :

- Comment agir pour lutter efficacement contre le changement climatique à mon échelle ?
- Par où commencer ?
- A quoi faut-il faire attention ?
- Qui peut m'aider dans cette démarche et comment mobiliser les acteurs du territoire ?

Il s'agit d'une méthode permettant d'élaborer à court terme un programme d'action énergie-climat sur mesure pour les collectivités ou territoires de projet qui souhaitent se lancer dans ce type de démarche.

Simple et facile à utiliser, Climat Pratic apporte une aide à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet. Il a pour ambition de :

- Aider à l'acculturation des différentes parties prenantes du territoire ;
- Poser les bases d'un pilotage transversal de la politique énergie-climat ;
- Faciliter la réalisation d'un bilan des actions précédemment engagées ;
- Préparer les prochaines mesures à mettre en œuvre ;
- Faciliter l'identification des objectifs et de la stratégie de moyen terme à mettre en place ;
- Aider à mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche.

L'outil Climat Pratic est un cadre pratique et utile, permettant d'intégrer les problématiques énergétiques et climatiques dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité.

Il permet d'élaborer le plan d'actions ou de modifier les actions à mener et de confirmer les moyens à mettre en place en mettant en exergue les changements de comportements, de pratiques et de modes de pensée, le tout pour inscrire la collectivité dans une démarche d'amélioration continue.



La démarche à suivre

Climat Pratic permet d'accompagner la collectivité au fil de son PCET /sa stratégie énergie-climat, de l'initiation jusqu'au contrôle du résultat et en 5 phases :

1- Initier

Au travers de cette phase, il s'agit d'informer et de sensibiliser les élus et services et les acteurs du territoire sur l'importance d'agir. À ce stade, le territoire détermine également ses attentes.

2- Faire le bilan de l'état actuel

Cette phase correspond à un temps d'état des lieux visant à répondre aux questions suivantes : Quelles actions ont été réalisées jusque là ? Avec quels résultats ? Quelles sont les émissions de gaz à effet de serre, consommations et production d'énergie sur mon territoire ?

3- Formaliser l'organisation interne et externe

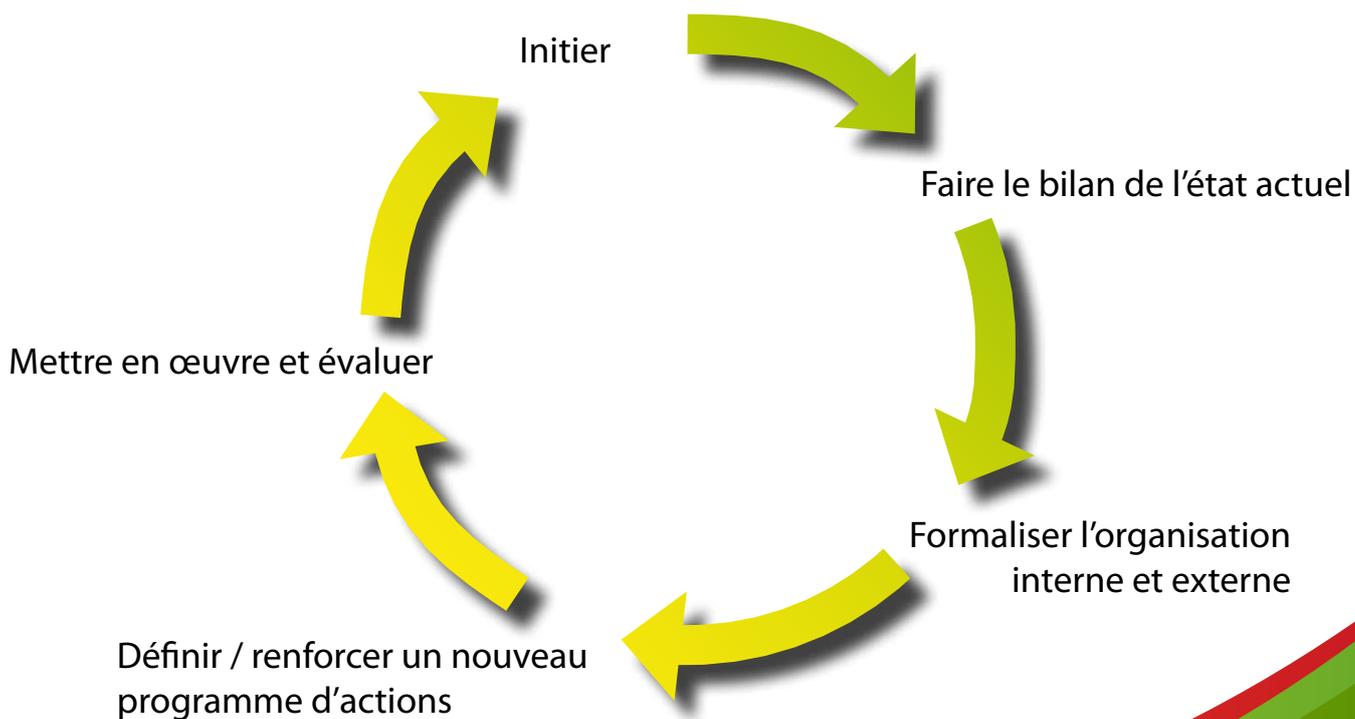
Un temps d'identification et de mobilisation des élus, services et acteurs à associer à la démarche permettra de concerter le bilan, les futurs objectifs et le plan d'actions.

4- Définir / renforcer un nouveau programme d'actions

Une fois le bilan réalisé, il convient de passer à une phase de définition des objectifs et des actions à prévoir sur les court et moyen termes.

5- Mettre en œuvre et évaluer

Pour chacune des actions prévues dans le cadre du nouveau programme d'actions, il conviendra de définir des indicateurs permettant d'évaluer la mise en place de ces actions.





PRÉSENTATION DE CLIMAT PRATIC

Principes de l'outil

Climat Pratic a été développé dans un objectif d'intérêt général suivant les principes généraux suivants :

- simplicité d'utilisation permettant une accessibilité à l'ensemble des territoires
- gratuité
- protection et diffusion sous une licence Creative Commons « Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Unported »

Ce dernier point signifie que les utilisateurs sont libres de partager (copier, distribuer et transmettre) et d'adapter les contenus, aux conditions suivantes :

- Les utilisateurs doivent citer clairement l'auteur des contenus, mais en aucun cas se prévaloir du soutien ou de l'approbation des auteurs quant à l'utilisation ultérieure qui en est faite.
- Les utilisateurs ne peuvent utiliser les contenus à des fins commerciales. Cependant, une entreprise peut accompagner des collectivités et territoires en utilisant l'outil, étant entendu que la prestation consiste en l'accompagnement à l'utilisation de l'outil et non la vente des contenus de l'outil.
- Si les utilisateurs modifient ou amendent les contenus, ils ne peuvent distribuer le travail résultant qu'avec la même licence (et cette licence doit être clairement affichée).

L'objectif est d'assurer une protection de l'outil tout en permettant sa libre utilisation et son amélioration non lucrative par toute structure ou personne volontaire.

Évolution de l'outil

Climat Pratic a vocation à évoluer à plusieurs égards :

- actualisation des actions au regard des évolutions législatives
- actualisation des fiches explicatives au regard des bonnes pratiques les plus récentes et nouveaux outils et références
- évolution des différents éléments – tableau, fiches, guide de l'utilisateur, didacticiel, site Internet, support de présentation... - au regard des critiques et suggestions des utilisateurs.

C'est pourquoi une Version « 2 » de l'outil sera élaborée un an environ après la sortie de la Version « 1 ». Cette évolution sera rendue possible principalement grâce aux retours des utilisateurs sur l'outil : difficultés rencontrées, propositions d'évolution, nouveaux domaines d'action ou lignes à ajouter, exemples et outils à intégrer dans les fiches...



FONCTIONNEMENT

L'architecture globale

L'outil Climat Pratic comprend :

- un tableau de progression
- des fiches explicatives
- ce guide de l'utilisateur
- un support de présentation de l'outil aux élus
- un didacticiel

→ **Le tableau de progression**

Ce tableau de type « Excel » constitue l'élément central de Climat Pratic. Ce format a été choisi car il présente plusieurs avantages :

- une souplesse d'utilisation qui permet de modifier le tableur en fonction du contexte local ;
- un outil généralisé sur l'ensemble des postes de travail des acteurs susceptibles de l'utiliser ;
- un logiciel simple d'utilisation.

Le fichier comprend 15 onglets, représentant chacun un domaine d'action transversal ou sectoriel :

2 domaines transversaux :

- **Politique climat énergie** : Assurer le pilotage, la concertation, suivre les différentes étapes de l'élaboration d'un PCET, etc.
- **Formation, sensibilisation, communication** : Communiquer en interne et à destination des parties prenantes externes, inciter, sensibiliser, etc.



13 domaines d'action sectoriels :

- **Urbanisme et aménagement** : Se doter de documents de planification volontaristes en matière de climat-énergie, intégrer dans les documents d'urbanisme la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR), élaborer une politique de stationnement volontariste, etc.
- **Mobilité** : Développer les modes de déplacements actifs, accompagner les habitants vers une mobilité durable, promouvoir le développement de plans de déplacements d'établissement scolaire (PDES), lutter contre la précarité énergétique liée à la mobilité (isolement énergétique), etc.
- **Gestion, production et distribution de l'énergie** : Suivre et contrôler ses consommations énergétiques, développer les EnR sur son patrimoine, optimiser l'éclairage public, soutenir le développement des EnR sur le territoire, etc.
- **Bâtiments** : Elaborer une stratégie patrimoniale, réaliser des constructions neuves performantes et adaptées aux changements climatiques, lutter contre la précarité énergétique dans le logement, etc.
- **Agriculture** : Développer les circuits courts, orienter le territoire vers une production agricole responsable via l'outil foncier, encourager des pratiques agricoles qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques, etc.
- **Forêts** : Inclure la thématique de la forêt dans la politique d'aménagement et de développement du territoire, développer le bois-construction sur le territoire, développer le bois-énergie sur le territoire, etc.
- **Consommation éco-responsable** : Formaliser l'engagement sur la commande publique éco-responsable, appliquer une procédure de gestion des achats éco-responsables, participer à l'amélioration de l'offre de produits et services éco-responsables, adapter les menus de la restauration collective, etc.
- **Déchets** : Mettre en œuvre la prévention, développer le réemploi au niveau local, instaurer un financement du service d'enlèvement des déchets ménagers incitatif à la prévention et au tri, améliorer la politique de tri et de recyclage des déchets, améliorer la gestion des biodéchets, etc.
- **Tourisme** : Développer une stratégie touristique durable, adopter une politique de mobilité durable en lien avec les activités touristiques, adopter une politique en faveur de l'hébergement et de la restauration durables, impliquer les autres prestataires de tourisme (tourisme d'affaires, sport, loisirs, événementiel...), etc.
- **Développement économique** : Mobiliser et associer les entreprises autour du PCET, aider les entreprises à agir sur leur propre fonctionnement, développer les éco-filières sur le territoire, encourager les projets d'écologie industrielle sur le territoire, etc.
- **Risques** : S'adapter au risque de canicule, s'adapter aux risques d'inondation, réduire la vulnérabilité de la biodiversité aux changements climatiques, etc.
- **Partenariats et coopération** : Travailler en partenariat avec les autres instances locales et dans des réseaux plus larges, impliquer votre territoire dans l'évolution du cadre réglementaire et législatif climat-énergie, aborder les thématiques de la coopération décentralisée et des enjeux climat-énergie dans les pays du sud, etc.
- **Espaces verts** : Utiliser des produits respectueux de l'environnement et organiser une gestion différenciée des espaces verts.



Un onglet de synthèse permet de disposer d'un état des lieux global des actions menées et prévues par le territoire et d'identifier les domaines non investis et les axes de progrès.

Pour chaque onglet, l'architecture est la même :

CLIMAT PRATIC L'outil de votre politique climat énergie										STRATÉGIE		ATTENUATION	ADAPTATION
N°	Périmètre	Maître d'ouvrage	Incitateur	Actions / Etapes	Démarrer >>> D	Consolider >>> C	Décoller >>> B	Devenir exemplaire >>> A	Evaluation Année N note entre E (rien) et A	Objectif Année N+1 note entre E (rien) et A	Commentaire année N	Perspective année N+1	
ligne 2	Territoire			Définir les objectifs du PCET 	Engagez par délibération le lancement du PCET	Fixez des objectifs chiffrés globaux de réduction des consommations énergétiques, de production d'EnR et de réduction des émissions de GES	Fixez des objectifs précis de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES dans les différents secteurs d'activité du territoire	Fixez comme objectif de développer l'ensemble du potentiel de sobriété, d'efficacité et de production d'EnR sur le territoire	C	B			
ligne 3	Interne / Territoire			Réaliser le diagnostic initial 	Recensez les études disponibles et actions déjà mises en place sur le territoire : faites la synthèse de ces éléments	Réalisez un bilan interne (responsabilités directes et compétences) de vos consommations et productions énergétiques et émissions de GES	Réalisez le profil climatique du territoire : bilan des consommations et productions énergétiques et des émissions de GES du territoire et étude de vulnérabilité aux effets des changements climatiques	Systématisez les études d'impact et de vulnérabilité pour tout nouvel investissement à long terme ; réalisez une étude prospective permettant de définir différents scénarios d'évolution du territoire	C	C			
ligne 4	Territoire			Assurer la construction collective du PCET 	Identifiez des thèmes de travail, définissez une organisation et identifiez les participants	Animez des ateliers thématiques	Elaborez des propositions d'actions et formalisez-les dans un rapport	Diffusez largement les résultats de la construction collective (livre blanc)	D	C			
ligne 5	Interne			Elaborer le programme d'actions 	Adoptez par délibération un premier programme d'actions annuel avec des mesures à mettre en œuvre immédiatement	Définissez les axes stratégiques sur la base des conclusions du diagnostic et de la construction collective	Précisez le programme d'actions pour chaque secteur selon les objectifs et les budgets fixés	Intégrez systématiquement la question du climat et de l'énergie dans vos décisions et actions	B	A			



Périmètre des actions

Chaque onglet contient un tableau comportant une liste d'actions qui guide le travail de l'utilisateur autour **de trois sphères d'actions ou périmètres** :

- **Interne** : Agir en interne sur le mode de fonctionnement et les modes d'organisation propres aux services de la collectivité ou du territoire ;
- **Compétence** : Porter, dans le cadre de ses compétences, des politiques publiques et des projets plus durables, moins émetteurs de GES ;
NB : les compétences abordées par l'outil sont celles dont peuvent disposer les communautés de communes et communes. Etant donnée la très grande diversité des situations locales, le territoire utilisateur devra nécessairement identifier quelles sont les actions qui relèvent de ses propres compétences et quelles sont celles pour lesquelles cela n'est pas le cas. Pour ces dernières, il aura le choix entre ne pas investir l'action ou la traiter en tant qu'incitateur (cf ci-dessous). Ex : un Pays ou une communauté de communes qui incite ses communes membres à mener une action qui relève de leurs propres compétences (urbanisme, par exemple).
- **Territoire** : Inciter et mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la collectivité à contribuer à l'atteinte des objectifs.

 CLIMAT PRATIC L'outil de votre politique climat énergie					
N°	Périmètre	Maître d'ouvrage	Incitateur	Actions / Etapes	 
ligne 2	Territoire			Définir les objectifs du PCET  	Engagez par délibération le lancement du PCET Fixez des chiffres de réduction de consommation énergétique, production et de réduction des émissions
ligne 3	Interne / Territoire			Réaliser le diagnostic initial  	Recensez les études disponibles et actions déjà mises en place sur le territoire : faites la synthèse de ces éléments Réaliser un bilan énergétique (responsabilité directe) et compétences de consommation et production énergétique
ligne 4	Territoire			Assurer la construction collective du PCET  	Identifiez des thèmes de travail, définissez une organisation et identifiez les participants Animer des ateliers thématiques
ligne 5	Interne			Elaborer le programme d'actions  	Adoptez par délibération un premier programme d'actions annuel avec des mesures à mettre en œuvre immédiatement Définir des axes stratégiques sur la base de conclusions du diagnostic et les mettre en œuvre collectivement



Rôle de l'utilisateur

Autre élément visant à préciser le positionnement, l'utilisateur peut expliciter s'il portera l'action en tant que maître d'ouvrage ou s'il jouera un rôle d'incitateur.

- **Maître d'ouvrage** : La collectivité ou le territoire pilote l'action ;
- **Incitateur** : La collectivité ou le territoire est partenaire, financeur ou incitateur d'un autre acteur du territoire.

Ces éléments de précision doivent faciliter le travail de l'utilisateur, ils permettent de guider la réflexion.



Type d'action

Enfin, des pictogrammes indiquent si l'action relève de l'atténuation du changement climatique ou de l'adaptation à ses impacts.

Remplissage du tableau de progression

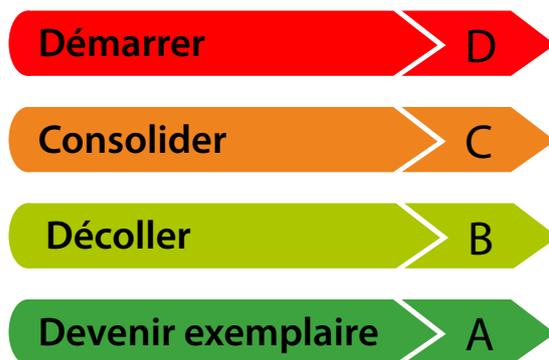
Les actions ne sont pas classées hiérarchiquement dans le tableur. Cependant, la plupart des onglets commencent par une ligne d'ordre stratégique.

Par ailleurs, le format flexible du tableur permet aux utilisateurs de le modifier s'ils le souhaitent, au travers de :

- l'ajout de certaines lignes,
- la suppression de certaines lignes sur lesquelles le territoire n'a pas prévu d'agir, afin d'alléger le tableau,
- la modification à la marge des actions...

L'objectif n'est bien évidemment pas de réécrire tous les tableaux afin d'arriver à une notation exemplaire sur l'ensemble des domaines, mais de pouvoir utiliser le caractère souple et flexible de l'outil pour l'adapter, si besoin, aux particularités du territoire.

Pour remplir ce tableau, l'utilisateur doit passer en revue la liste des actions en regard d'une échelle de niveaux d'engagements qui s'inspirent de l'étiquette énergie :



Ce système permet aux utilisateurs d'apprécier le niveau de leur engagement actuel et les objectifs à atteindre à terme sur chaque domaine d'actions.

STRATÉGIE				GES	A	AT
Démarrer → D	Consolider → C	Décoller → B	Devenir exemplaire → A	Evaluation Année N note entre E (rien) et A	Objectif Année N+1 note entre E (rien) et A	Commentaire année N
Engagez par délibération le lancement du PCET	Fixez des objectifs chiffrés globaux de réduction des consommations énergétiques, de production d'EnR et de réduction des émissions de GES	Fixez des objectifs précis de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES dans les différents secteurs d'activité du territoire	Fixez comme objectif de développer l'ensemble du potentiel de sobriété, d'efficacité et de production d'EnR sur le territoire	C	B	
Recensez les études disponibles et actions déjà mises en place sur le territoire : faites la synthèse de ces éléments	Réalisez un bilan interne (responsabilités directes et compétences) de vos consommations et productions énergétiques et émissions de GES	Réalisez le profil climatique du territoire : bilan des consommations et productions énergétiques et des émissions de GES du territoire et étude de vulnérabilité aux effets des changements climatiques	Systématisez les études d'impact et de vulnérabilité pour tout nouvel investissement à long terme ; réalisez une étude prospective permettant de définir différents scénarios d'évolution du territoire	C	C	
Identifiez des thèmes de travail, définissez une organisation et identifiez les participants	Animez des ateliers thématiques	Elaborez des propositions d'actions et formalisez-les dans un rapport	Diffusez largement les résultats de la construction collective (livre blanc)	D	C	
Adoptez par délibération un premier programme d'actions annuel avec des mesures à mettre en œuvre immédiatement	Définissez les axes stratégiques sur la base des conclusions du diagnostic et de la construction collective	Précisez le programme d'actions pour chaque secteur selon les objectifs et les budgets fixés	Intégrez systématiquement la question du climat et de l'énergie dans vos décisions et actions	B	A	

Pour limiter les confusions et les erreurs d'interprétation, chaque niveau d'engagement fait l'objet d'une définition succincte précisant la portée du qualitatif employé vis-à-vis des actions à passer en revue.

■ Non concerné ou non investi par le territoire utilisateur (E)

En fonction du contexte local et de la nature des compétences de la collectivité, il est probable que certains champs d'actions soient inappropriés par rapport aux politiques publiques portées localement. L'utilisateur peut alors le classer en E dans la colonne d'appréciation. Cette notation correspond également aux actions qui n'ont pas (encore) été investies par le territoire utilisateur ;

■ Démarrer (D)

Sont classées sous cette appellation les actions visant à initier la prise en compte d'un sujet par la collectivité ou le territoire. Il se matérialise le plus souvent par une action de sensibilisation ou de diagnostic préalable.

■ Consolider (C)

Une action visant à consolider la prise en compte d'un sujet se définit par la mise en place d'une procédure de formalisation ou un renforcement de l'engagement.

■ Décoller (B)

Cette étape correspond à une prise de hauteur sur le sujet et/ou une généralisation des actions pilotes.

■ Devenir exemplaire (A)

Il s'agit d'une action pour laquelle la collectivité est en pointe sur le sujet. Il peut également s'agir de la phase d'évaluation du projet mis en place. Cette étape comporte en général un volet important de valorisation et communication et correspond souvent à un élargissement de la cible (approche territoriale renforcée, généralisation...).



Chaque note correspond à une couleur (suivant le code couleur inspiré de l'étiquette énergie). Lors du remplissage du tableau, les cases se colorent automatiquement en fonction de la couleur correspondante.

NB : la case « A » ne se colore pas.

La notation de chaque action permet d'en tirer une appréciation globale ou une note moyenne du tableau.



Cases « commentaire » et « perspectives »

Les actions proposées sont génériques, elles ne peuvent correspondre toutes exactement aux actions mises en œuvre par chacun des territoires utilisateurs. Les cases « commentaire Année N » et « Perspective année N+1 » servent donc à préciser, pour chacune des actions, l'intitulé exact de l'action mise en œuvre (commentaire) ou prévue (perspective) par le territoire.

			 ATTENUATION  ADAPTATION	
 exemple > A	Evaluation Année N note entre E (rien) et A	Objectif Année N+1 note entre E (rien) et A	Commentaire année N	Perspective année N+1
Fixez comme objectif de développer l'ensemble du potentiel de sobriété, d'efficacité et de réduction d'EnR sur le territoire	C	B		
Systématisez les études d'impact et de vulnérabilité pour tout nouvel investissement à long terme ; réalisez une étude prospective permettant de définir différents scénarios d'évolution du territoire	C	C		
Diffusez largement les résultats de la construction proactive (livre blanc)	D	C		
Intégrez systématiquement la question du climat et de l'énergie dans vos décisions et actions	B	A		



Onglet « évaluation »

À partir des moyennes de chaque tableau de progression, l'onglet « évaluation » (dernier onglet) établit automatiquement un schéma en radar ou « toile d'araignée » qui donne un aperçu global du niveau d'avancement et des objectifs du territoire dans chacun des domaines d'action.

				ATTENUATION	
				ADAPTATION	
	Devenir exemplaire	Evaluation Année N note entre E (rien) et A	Objectif Année N+1 note entre E (rien) et A	Commentaire année N	Perspectives N+1
Objectifs évaluation	Fixez comme objectif de				

La taille de la surface du radar révèle les grandes tendances de la prise en compte des questions énergétiques et climatiques au sein de la collectivité : plus sa surface est importante, plus le PCET est avancé.

→ Les fiches explicatives

Pour aider les collectivités à mettre en place progressivement les actions proposées dans le cadre de l'outil Climat Pratic, des fiches explicatives aident les utilisateurs sur les points suivants :

- Explication de l'action,
- Éléments de méthode,
- Outils et références,
- Exemples (tant que possible issus de territoires correspondant à la cible visée par l'outil),
- Indicateurs.

Pour chaque case du tableur, les éléments cités ci-dessus sont développés pour faciliter la mise en œuvre de l'action par la collectivité.

Du tableur, il est possible en effet d'accéder directement aux fiches explicatives via des liens de renvois à 2 niveaux :

- sur le bandeau en haut de chaque onglet, au niveau du nom du domaine d'action (Ex. : stratégie, déchets, bâtiments...) pour accéder à la fiche explicative complète ;
- sur l'intitulé de la ligne action pour accéder directement à la partie de la fiche explicative correspondant à celle-ci.



→ Les supports d'information et de présentation

L'outil s'accompagne également :

- d'un support de présentation de Climat Pratic aux élus, afin de leur expliquer l'intérêt et le fonctionnement général de l'outil,
- d'un didacticiel permettant une prise en main rapide de l'outil.



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Afin de permettre une utilisation de Climat Pratic dans les meilleures conditions, voici quelques précautions d'emploi concernant cet outil.

Ce que n'est pas Climat Pratic

Climat Pratic n'est pas :

- un outil d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- un outil d'évaluation quantitative des émissions de gaz à effet de serre économisées grâce au PCET.

Précautions d'usage

La mise en œuvre d'une véritable politique climat énergie ne se réduit pas à « cocher » des cases et à « additionner » des points en renseignant les tableaux de progression, pour vérifier si l'on obtient une « bonne note ». Voici quelques précautions d'usage pour l'utilisation de Climat Pratic.

■ Remplir l'outil à plusieurs

La meilleure efficacité de l'outil Climat Pratic ne saurait être obtenue par une seule personne isolée, mais doit être recherchée au sein d'un groupe élargi réunissant des compétences et des sensibilités différentes. Elle doit être utilisée de manière collégiale par une équipe-projet. De très nombreuses informations doivent être collectées pour remplir les tableaux de progression. Il est parallèlement nécessaire de faire appel à un grand nombre d'acteurs du projet, tant en interne qu'en externe, pour justifier les choix opérés. L'outil Climat Pratic est l'occasion de confronter des points de vue, de générer de la réflexion, de prendre du recul. L'utilisation de l'outil par au moins trois personnes permettra de dégager une vision partagée et transversale et encouragera l'émergence de réponses plus complètes et plus objectives.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PCET requièrent une approche coopérative nécessitant de décloisonner les services et de dépasser les clivages disciplinaires. L'utilisation de Climat Pratic vous permettra d'engager ou de renforcer ce travail transversal.

■ Adapter l'outil au contexte local

Climat Pratic ne constitue pas une « norme énergie climat » à prendre au pied de la lettre, d'autant que la multitude des territoires susceptibles d'utiliser cet outil montre inévitablement les limites d'un outil générique. Dès lors, comment passer du très général au très particulier ? Un outil non spécifique est-il pertinent pour accompagner des territoires aussi différents ?

La pertinence et la finesse de l'analyse produite sont fonction du temps passé à réaliser l'exercice. Les meilleures conditions d'utilisation de Climat Pratic sont réunies lorsque le remplissage des tableaux de progression associe les différentes parties prenantes du PCET. Si l'outil a l'avantage d'être relativement simple d'utilisation et compréhensible par tous, il a aussi le défaut de ne pas être ajusté à chacune des particularités locales. C'est pour cette raison qu'un format souple et non figé (de type « Excel ») a été choisi, ce qui permet d'adapter le contenu des cases au territoire lorsque nécessaire.



Parmi les territoires pilotes qui ont testé l'outil, certains ont par exemple choisi de rajouter des lignes ou des colonnes aux tableaux, voire de masquer celles pour lesquelles ils n'étaient pas compétents. Climat Pratic n'a pas vocation à apporter de recette « miracle », mais à guider le territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PCET en lui laissant la marge de manœuvre correspondant à son identité propre.

■ Dépasser le format de la grille

Climat Pratic est un outil d'aide à la conception d'une politique climat-énergie qu'il est préférable d'utiliser le plus en amont possible, dans une démarche constructive a priori assortie d'un processus d'amélioration continue.

Les notations et graphiques ne sauraient constituer une fin en soi, aussi est-il nécessaire de dépasser le cadre de la notation – au risque, dans le cas contraire, de chercher à réécrire le tableau pour obtenir une « bonne note ». Climat Pratic n'est pas un outil de comparaison des politiques climat énergie de différents territoires mais un cadre méthodologique permettant de guider chacun des territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PCET. Par ailleurs, les résultats obtenus à la suite du remplissage du tableau méritent d'être discutés, voire confrontés à des cadres de référence de politiques similaires.

Au fur et à mesure des tableaux, l'outil Climat Pratic renvoie inévitablement l'utilisateur à se poser la question de l'opportunité des actions sur lesquelles il travaille. Il réinterroge la pertinence de la commande et la finalité des actions vis-à-vis des objectifs climat énergie locaux, c'est-à-dire la décision de faire ou de ne pas faire. Il pointe les forces et faiblesses du PCET, ce qui lui confère un certain aspect déstabilisant. Il n'est pas évident d'admettre la faiblesse d'une politique, qui plus est de le faire savoir à l'extérieur, sans perturber ceux qui l'ont élaboré.

■ Accepter le déséquilibre

L'outil Climat Pratic est fondé sur une démarche transversale et équilibrée visant à atteindre les objectifs climat énergie locaux.

Ceci se reflète en particulier dans le schéma en radar récapitulatif, qui place de manière quelque peu artificielle les 15 domaines d'action au même niveau. Cette posture d'équilibre a été choisie pour plus de simplicité, mais également afin de laisser aux utilisateurs le choix des domaines qu'ils souhaitent investir plus en profondeur. Elle mérite toutefois d'être questionnée par les utilisateurs qui risqueraient sinon, en cherchant à obtenir une note moyenne dans tous les domaines d'actions, de minorer un certain nombre d'enjeux et en définitive de reléguer au second plan des critères essentiels.

C'est pourquoi, au vu du diagnostic partagé d'une politique ou d'un territoire (enjeux, identité du territoire, compétences de la collectivité utilisatrice, moyens financiers et humaines disponibles, etc.) et parce qu'il n'est pas toujours possible de « tout » traiter, il convient de mettre l'accent sur un ou plusieurs domaines.

À ce titre, il sera nécessaire de :

- accorder une priorité à certains domaines plutôt qu'à d'autres,
- ne pas investir certains domaines ou certaines actions qui n'apparaissent pas pertinent au regard du contexte ou des compétences de la collectivité.



■ Aller au-delà de l'outil

Si l'outil possède des vertus pédagogiques, méthodologiques et stimulantes, les mesures proposées ne fournissent qu'en partie des réponses aux enjeux locaux. L'identification des modalités de réponse à ces enjeux nécessite d'être partagée autour d'une table, avec un groupe de travail.

L'outil Climat Pratic permet d'identifier facilement les mesures pouvant être mises en œuvre localement et les marges de progrès potentielles. Pour autant, tout reste à faire : il convient de ne pas s'arrêter aux différents tableaux de progression au risque de stériliser la démarche en se figeant sur le constat, sans proposer d'alternatives constructives. En un mot, il faut dépasser l'outil.

Climat Pratic doit être l'occasion de créer une dynamique de projet, de mettre au point un programme d'action en lien avec une démarche d'amélioration continue.





CONCLUSION

Climat Pratic est un outil qui facilite l'élaboration à court terme d'un programme d'action climat énergie sur mesure pour la collectivité ou le territoire utilisateur.

Il permet de pointer les marges de progrès d'une politique. Il interpelle par là-même les décideurs, concepteurs ou maîtres d'ouvrage, les incitant à agir, et suscite un examen d'opportunité de faire ou de ne pas faire telle action proposée. La principale difficulté de l'outil est alors de surmonter le constat critique pour aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes afin de contribuer à l'atteinte d'objectifs énergétiques et climatiques globaux.

Lorsqu'il est utilisé en groupe de travail, l'outil revêt un intérêt pédagogique certain. Il soulève inévitablement des interrogations qui appellent une ouverture vers les autres, services ou partenaires extérieurs, pour trouver des réponses appropriées. Ceci lui confère un rôle de catalyseur permettant de dépasser les éventuelles « querelles de clocher » entre services ou disciplines. Il permet de faire prendre conscience de la complexité d'une politique climat énergie et du potentiel d'action transdisciplinaire, à la condition que le groupe de travail sache aplanir les points de divergence pour tracer ensemble les chemins permettant d'atteindre les objectifs locaux.

Dès lors, il pourra exercer une réelle influence sur la politique, faire émerger des options et solutions du domaine du possible.



ANNEXES

LES PARTENAIRES

Le **Réseau Action Climat-France (RAC-F)** est une association loi 1901 spécialisée dans la lutte contre les changements climatiques. Il fédère 18 associations nationales de protection de l'environnement, généralistes ou spécialisées (énergie, transports, déchets...) et de solidarité internationale. Le RAC-F travaille notamment au suivi des engagements des pouvoirs publics dans la lutte contre les changements climatiques, à la proposition de politiques publiques cohérentes et à l'information et la sensibilisation de tous les acteurs.

www.rac-f.org

ETD, centre de ressources national du développement territorial, soutenu par la DATAR et la Caisse des Dépôts et Consignations, contribue à la professionnalisation des acteurs impliqués dans l'élaboration de projets de territoires durables (PCET, Agendas 21, SCOT Grenelle, Trame Verte et Bleue, etc.). L'observation des pratiques des territoires et la production d'outils méthodologiques sur la conduite de projet ou les politiques locales de développement constituent les principales missions d'ETD.

www.projetdeterritoire.com

Le **CLER** (Comité de Liaison Énergies Renouvelables) est une association agréée de protection de l'environnement. Son objet est la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Le CLER fédère un réseau de près de 200 adhérents (associations, entreprises et organismes publics) répartis sur l'ensemble du territoire national.

www.cler.org

L'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un établissement public à caractère industriel et commercial. L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques, met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil et aide au financement de projets dans les domaines suivants : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique et énergies renouvelables, qualité de l'air et lutte contre le bruit.

www.ademe.fr

GLOSSAIRE

Adaptation : Même si nous arrêtons aujourd'hui nos émissions de gaz à effet de serre, la température moyenne du globe continuerait à augmenter étant donnée la très forte inertie du système climatique. L'enjeu est donc à la fois de mener une politique d'atténuation des impacts du changement climatique, en réduisant drastiquement nos émissions, et d'autre part de s'adapter à ces impacts. Il s'agit d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire et de prendre en compte, tant que possible, ces prévisions dans l'ensemble des projets et politiques – en particulier les projets de moyen à long terme (bâtiments, urbanisme, infrastructures, etc.).

Agenda 21 : Démarche globale de développement durable qui comporte 5 finalités dont la lutte contre le changement climatique. Selon la loi Grenelle 2, si le territoire a déjà initié un agenda 21, le PCET peut en constituer le volet « climat-énergie ».

Atténuation : L'atténuation du changement climatique consiste à réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les impacts de ce phénomène, en travaillant à la fois sur la sobriété (supprimer les gaspillages), l'efficacité (pour un même service énergétique rendu, utiliser moins d'énergie et émettre moins de gaz à effet de serre) et le développement des énergies renouvelables.

GIEC : Créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation météorologique Mondiale, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat a pour mission d'évaluer et de synthétiser l'état des connaissances sur les changements climatiques, leurs impacts et les mesures de prévention et d'adaptation envisageables. Plusieurs milliers d'experts (scientifiques, économistes, sociologues...) des 194 pays adhérents participent à la rédaction de ces rapports, approuvés ensuite par les représentants des Etats membres. Les rapports du GIEC font l'objet d'un large consensus des chercheurs et experts impliqués.

Effet de serre : Des gaz à effet de serre en très faible pourcentage dans notre basse atmosphère (troposphère) forment une « barrière » autour de la surface du globe et permettent de retenir la chaleur du soleil rayonnée par la Terre. Il suffit d'imaginer notre planète comme une serre de jardinier : les vitres retiennent la chaleur qui réchauffe l'intérieur de la serre. L'effet de serre naturel permet donc à notre planète d'avoir une température moyenne de +15°C à sa surface. Sans cela, il y ferait -18°C et la vie serait impossible.

On constate une amplification de l'effet de serre naturel due aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine. C'est cette addition qui est dangereuse et provoque un réchauffement global de la surface terrestre.

Énergies renouvelables : Énergies qui utilisent et exploitent l'énergie contenue dans le vent, le soleil, l'eau en mouvement, la biomasse (dont le bois), la chaleur interne du globe terrestre (géothermie), etc. Les énergies renouvelables sont illimitées dans le temps à la surface de notre planète, contrairement aux énergies de stock (énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, gaz et huiles de schiste...) et fissiles (uranium...)).

Gaz à effet de serre (GES) : Ce sont les gaz responsables de l'effet de serre. Les principaux GES sont la vapeur d'eau (H₂O), qui est le principal GES de l'effet de serre naturel, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃) et les gaz fluorés (PFC, CFC, HFC, SF₆). On comptabilise généralement les gaz à effet de serre en tonne ou kg « équivalent CO₂ » (teqCO₂).



Plan Climat Énergie Territorial : Projet territorial de développement durable axé spécifiquement sur la lutte contre les changements et l'adaptation à ses effets. Le PCET permet de définir, avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, une véritable « stratégie climat énergie » visant à connaître les émissions de GES et les consommations énergétiques ainsi que leurs tendances d'évolution, à fixer des objectifs et des indicateurs pour mettre en œuvre puis évaluer les actions d'atténuation et d'adaptation de façon cohérente.

Précarité énergétique : Difficulté, voire incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement (ou de se déplacer) à un coût acceptable, à cause de ressources trop faibles et/ou des mauvaises performances thermiques de son logement.

Vulnérabilité : Degré par lequel un système (population, écosystème...) risque de subir ou d'être affecté négativement par les conséquences du changement climatique. La vulnérabilité dépend de la nature, de l'ampleur et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation.



LISTE DES ACRONYMES

AEU® : Approche Environnementale de l'Urbanisme

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

AOT : Autorité Organisatrice des Transports

BBC : Bâtiment Basse Consommation

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EnR : Énergies Renouvelables

GES : Gaz à effet de serre

MDE : Maîtrise de l'Énergie

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPATB : Opération Programmée d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PDA : Plan de Déplacements d'Administration

PDE : Plan de Déplacements d'Entreprise

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PDES : Plan de Déplacements d'Établissement Scolaire

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

STEP : STation d'ÉPuration

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



RÉDACTEURS DES FICHES EXPLICATIVES

Stratégie

Marion Richard (RAC-F)

Formation, sensibilisation et communication

Vincent Wisner (ETD), Marion Richard (RAC-F), Christel Sauvage (ALE des Ardennes)

Urbanisme et aménagement

Julie Delcroix (WWF), Christopher De la Burthe (ETD), Marion Richard et François Périllon (RAC-F)

Mobilité

Marion Richard, Olivier Louchard et François Périllon (RAC-F), Vincent Wisner et Christopher De la Burthe (ETD), Marie Tison, Roseline Klein et Sarah Marquet (ADEME), Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Gestion, production et distribution de l'énergie

Marion Richard (RAC-F), Yannick Régnier (CLER), Dominique Fourtune (ADEME), André Laurent (AMORCE), Remy Laval (CPIE Haute Durance)

Bâtiments

Marion Richard, Denis Voisin et Meike Fink (RAC-F), Marie Moisan (CLER)

Agriculture

Marion Richard et Diane Vandaele (RAC-F), Madeleine Charru (Solagro)

Forêts

FNCoFor, Marion Richard (RAC-F)

Consommation éco-responsable

Marion Richard (RAC-F), Luc Picot (ETD), Raphaël Claustre (CLER)

Déchets

Hélène Bourges (CNIID)

Tourisme

Marion Richard (RAC-F)

Développement économique

Vincent Wisner (ETD)

Risques

Vincent Wisner (ETD)

Partenariats et coopération

Marion Richard, Rémi Traversier (RAC-F)

Espaces verts

Marion Richard (RAC-F)

L'ADEME a contribué à l'ensemble de ces fiches, dans ses domaines d'expertise, via le concours d'ingénieurs des services centraux et des directions régionales.

Différentes structures ont contribué à l'élaboration des tableurs : FNCIVAM, Solagro, WWF-France, CNIID, AMORCE, FNCoFor. Qu'ils soient tous remerciés pour leur participation.



Les partenaires remercient l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de Climat Pratic et notamment les 10 territoires pilotes qui l'ont expérimenté pendant 6 mois.

Le projet Climat Pratic a bénéficié de financements de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'ARENE Île-de-France.